



Règlement de participation

CONCOURS PHOTO

Pour le centenaire d'ORT France

Du 2 au 27 novembre 2020

1. CONTEXTE ET DURÉE DU CONCOURS

En 2021, ORT France fêtera ses 100 ans. A l'occasion de cet anniversaire, l'institution a décidé d'organiser plusieurs événements dont un concours photo destiné à ses élèves, ses étudiants et ses apprentis. Ce concours sera ouvert dans chaque établissement du lundi 2 au vendredi 27 novembre 2020.

2. ADMISSIBILITE

Le concours est ouvert à tout élève, étudiant, apprenti actuel des sept établissements du réseau d'ORT France.

3. THÈMES

Les photos devront chacune illustrer une ou plusieurs des cinq valeurs d'ORT France dont le descriptif pour chacune se trouve ci-après :

- EDUCATION POUR LA VIE

En liaison avec nos objectifs de progrès, ambitieux et adaptés à chaque élève, nous contribuons à leur insertion professionnelle et sociale par le respect de la rigueur, de la discipline et d'exigences librement consenties

- QUALITE PEDAGOGIQUE

Nous assurons le niveau d'enseignement optimum qu'offrent les évolutions technologiques en usant de compétences choisies et des pratiques professionnelles les meilleures.

- IDENTITE JUIVE

Notre enseignement réserve une large place à l'appartenance juive de notre institution. Il est organisé en fonction de la pratique du culte de ceux qui le désirent tout en respectant la diversité culturelle de tous les élèves.

- INNOVATION

Nous mettons la créativité et le savoir-faire de nos experts (internes et externes) au service des méthodologies et des technologies les plus innovantes afin d'assurer une formation moderne de nos enseignants et la préparation la meilleure de nos élèves et étudiants aux évolutions de leur futur environnement de travail.

- VIVRE ENSEMBLE

Nos établissements sont des lieux ouverts à la diversité culturelle. L'accueil, l'écoute et le respect sont les principes de la vie quotidienne à l'ORT. Nos élèves sont sensibilisés à la connaissance et à la reconnaissance des autres et, donc, à la pratique de la tolérance.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant ne peut proposer qu'une seule photographie.

Cette photographie pourra être prise avec tout appareil souhaité (smartphone, appareil photo, etc.) à condition que cet appareil permette d'obtenir une image :

- Au format numérique « .jpg »
- Avec une résolution de 2000x3000 pixels (nécessaire pour l'impression) ; dans l'éventualité où la photo n'aurait pas cette résolution, il est indispensable qu'elle soit nette et de très bonne qualité.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo, si c'est le cas.

Toute photo déposée avant le 2 novembre ou après le 27 novembre ne sera pas prise en compte.

Pour déposer votre photo, vous devez remplir le formulaire en ligne à concoursphoto.ort-france.fr

En participant au concours, chaque personne autorise le réseau ORT à diffuser, publier et autrement utiliser ses nom, photographie, image, déclaration relative au concours, et (ou) voix dans le cadre du concours, de l'exposition, de son catalogue et aussi à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

5. CRITÈRES ET MODES DE SÉLECTION

Les photographies envoyées subiront une double sélection :

- SELECTION 1 : pour tenter d'être élue « meilleure photo » de l'établissement
- SELECTION 2 : pour tenter d'être élue « photo du centenaire » d'ORT France

La sélection 1 se fera dans chaque établissement par un comité désigné en interne. La sélection 2 se fera au siège d'ORT France par un comité nommé par la direction générale à partir des sept photos (1 par établissement) retenues lors de la sélection 1.

Le choix des photographies reposera sur leur valeur technique et artistique. Les photos qui ne respectent pas les consignes techniques et thématiques (points 3 et 4) seront éliminées d'office.

6. PRIX

LE GRAND PRIX / pour le gagnant de la « photo du centenaire » :

- Des AirPods
- Un appareil photo Polaroid
- Une imprimante photo portable

2^e PRIX / pour les gagnants de la « meilleure photo » de chaque établissement (hors gagnant de la « photo du centenaire »)

- Un appareil photo Polaroid
- Une imprimante photo portable

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés sur le site du concours et sur les supports de communication du réseau à la date des 100 ans d'ORT France, soit le dimanche 10 janvier 2021.

8. REMISE DES PRIX

Le grand prix et les 2^e prix seront remis aux gagnants dans chaque établissement à la suite de l'annonce des résultats.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les candidats